

Référence cadastrale (section et numéro) :

- de l'habitation assainie : _____
- de parcelle d'implantation de l'installation d'assainissement : _____

Caractéristiques de l'installation d'assainissement prévue (remplir cas 1 ou cas 2 selon votre situation)

Cas 1 : Installation avec dispositif de traitement par le sol en place ou par massif reconstitué

PRÉTRAITEMENT

Bac à graisses (conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m) :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères) Autre volume |_|_|_| litres

Fosse toutes eaux (volume : |_|_|_|_| litres)

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré-filtre (décolloïdeur)

intégré à la fosse indépendant (volume : |_|_|_| litres)

TRAITEMENT

Tranchées d'épandage : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m / nombre de tranchées : |_|_|

Lit d'épandage : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Filtre à sable vertical non drainé : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Filtre à sable vertical drainé : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Tertre d'infiltration : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Cas 2 : Installation avec un autre dispositif de traitement

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : _____

Modèle : _____

Numéro d'agrément : _____

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : |_|_|_| EH

Dispositifs annexes éventuels

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) : volume de la bâchée : |_|_|_| litres

Pompe ou système de relevage : volume du poste : |_|_|_| litres

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Modalités d'évacuation des eaux traitées

Par infiltration dans le sol en place

via le dispositif de traitement par épandage

tranchée(s) d'infiltration (longueur totale : |_|_|_| m)

tranchée(s) d'irrigation (longueur totale : |_|_|_| m)

Lit d'infiltration (superficie : |_|_|_| m²)

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Fossé communal

Fossé départemental

Cours d'eau, mare, étang

Réseau pluvial

Puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Engagement du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- à procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à _____ le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature